



## Visa pour le net



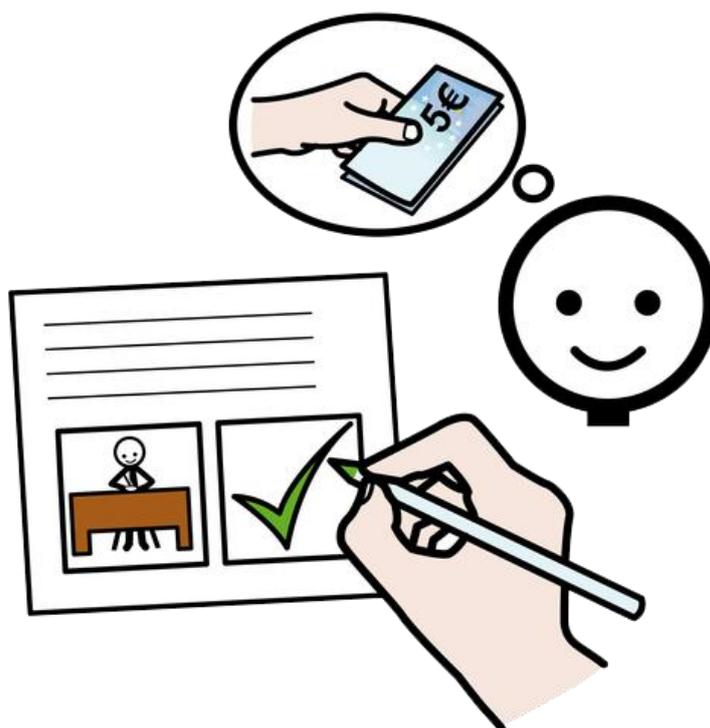
**Je termine l'école**

Mon parcours  
de chercheur d'emploi

CSEF de Huy-Waremme



## Mon parcours de chercheur d'emploi



## Les différents contrats de travail

<http://www.visapourlenet.be/module-emploi/les-différents-contrats-de-travail/>

# Les différents contrats de travail

## 1. Un contrat de travail, c'est quoi ?

Un contrat de travail, c'est un papier sur lequel

**l'employeur** écrit :

- le travail que le travailleur va faire,
- ce qu'il va gagner ;
- et combien de temps il est **embauché**.

L'employeur et le travailleur ont une copie de ce papier et doivent le garder précieusement.



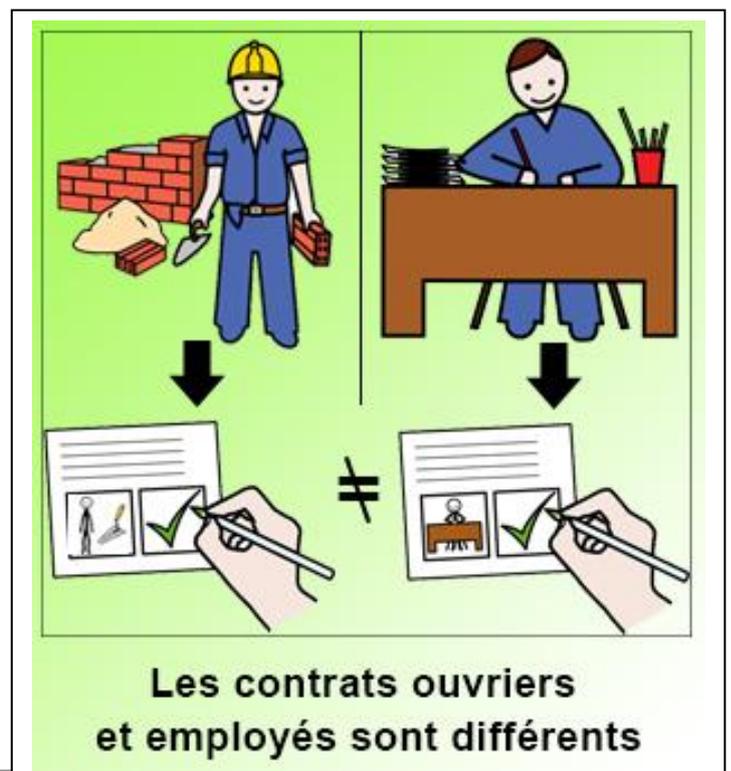
## 2. Les différents contrats de travail

Il y a différents **contrats de travail**.

Les contrats de travail pour les ouvriers et pour les **employés** sont différents.

En exemple, le chômage temporaire :

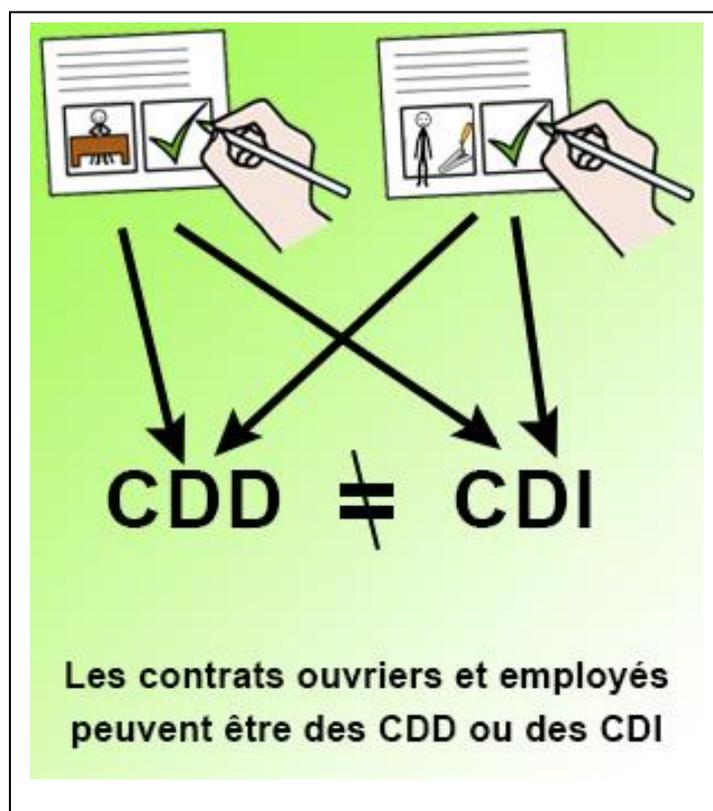
- le **chômage technique** n'existe pas pour les employés.
- Le **chômage économique** est possible pour les 2 : les employés et les ouvriers.



Il y a aussi d'autres différences entre les contrats.

Il y a les **contrats à durée déterminée**, qu'on appelle **CDD** ;

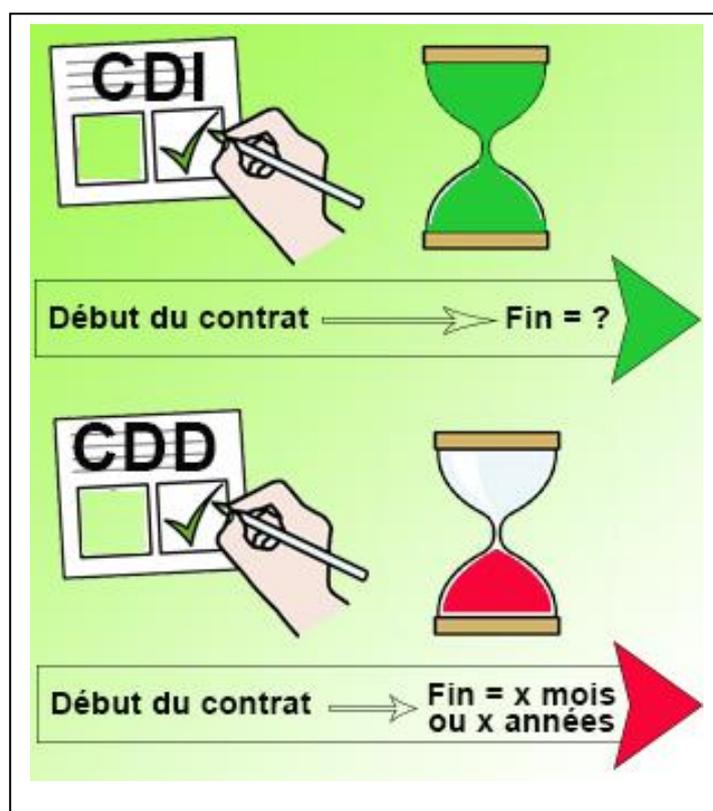
et les **contrats à durée indéterminée**, qu'on appelle **CDI**.



Les **CDD** ce sont les **contrats** où il est écrit la date de fin de **l'emploi**.

Les **CDI** ce sont des contrats où il n'y a pas de date de fin de travail.

Si rien n'est écrit comme date de fin sur votre contrat de travail votre contrat est un CDI.



### 3. Une période d'essai, c'est quoi ?

Sur certains **contrats de travail**, il était aussi prévu une **période d'essai**. Cela permettait au travailleur de tester **l'emploi** pour voir s'il lui convenait mais aussi, cela permettait à **l'employeur** de voir si le travailleur convenait pour le travail.

A la fin de la période d'essai, l'employeur **décidait** s'il allait garder le travailleur ou non. Le travailleur décidait de rester ou non.



Maintenant, cela n'existe plus. Depuis janvier 2014, **l'employeur embauche** directement le travailleur.



## 4. Un préavis, c'est quoi ?

Quand un travailleur donne sa **démission**, il doit encore travailler quelque mois en continuant d'être payé.

Cela permet à **l'employeur** d'avoir le temps de trouver quelqu'un pour le remplacer.

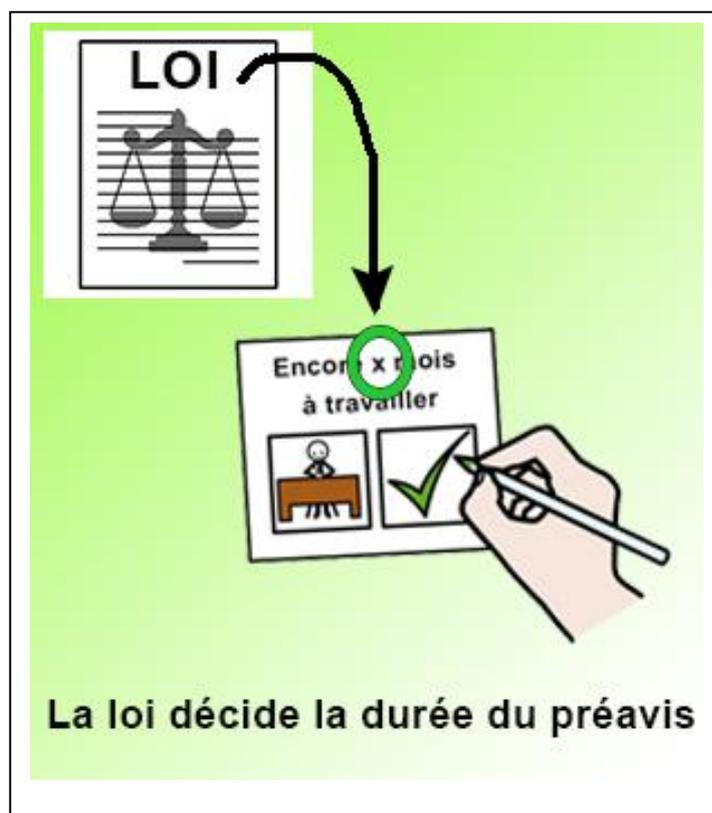
Le **préavis** est le papier qui précise :

- le nombre de mois que le travailleur doit encore faire ;
- la date de fin du **contrat de travail**.



Ce n'est pas **l'employeur** qui choisit le nombre de mois pendant lesquels le travailleur doit encore travailler.

C'est la **loi** qui **décide**.



Quand un **employeur** veut **renvoyer** un **employé**, il lui envoie aussi un **préavis**. Sur ce préavis, il est écrit combien de mois le travailleur doit encore travailler en étant payé. Cela permet au travailleur d'avoir un peu de temps pour essayer de retrouver un autre **emploi**. Mais ce n'est pas toujours assez.



Ce n'est pas **l'employeur** qui choisit le nombre de mois pendant lesquels il doit continuer à travailler. C'est **décidé** par la **loi**. La date de fin de **contrat** est aussi **précisée** sur le **préavis**.



Le **préavis** doit être **respecté** par le **salarié** et **l'employeur** en cas de **démission** et en cas de **licenciement**.



Dans certains cas, le **préavis** peut ne pas être **respecté** :

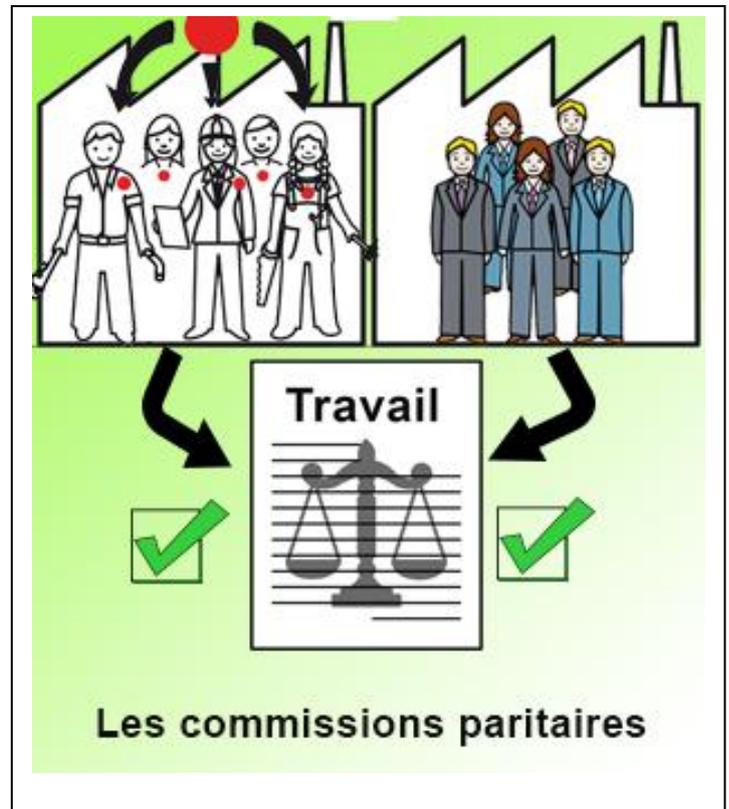
- Si l'employeur accepte que le préavis ne soit pas respecté ;
- Si la **loi** du travail dit que pour cet **emploi**, le travailleur peut arrêter son préavis s'il retrouve un autre emploi.
- Si le travailleur a **commis** une **faute professionnelle** grave.
- En cas de **force majeure** (Ex: destruction du lieu de travail par un incendie ou une inondation,...).



## 5. Une commission paritaire, c'est quoi ?

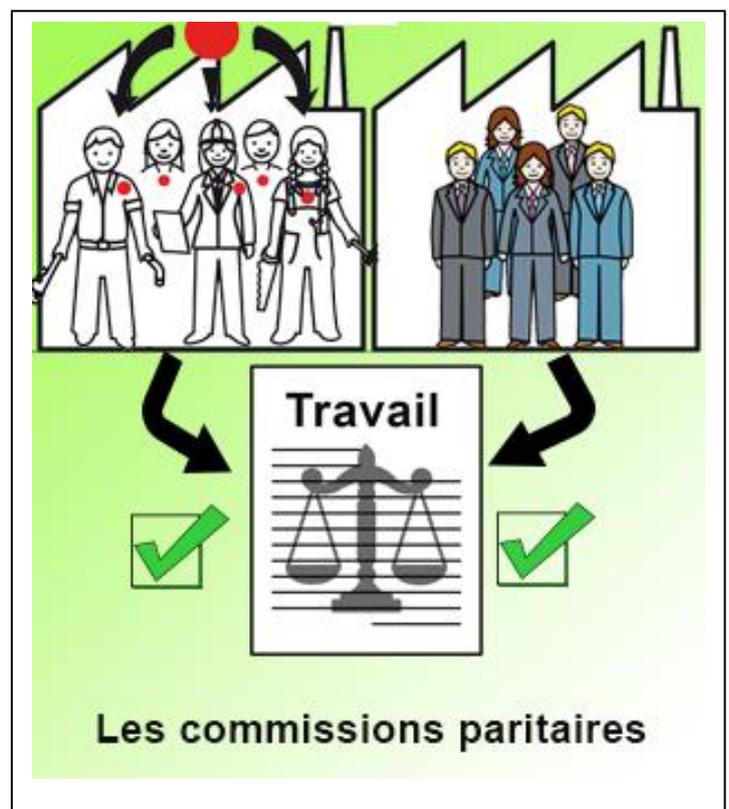
Les **commissions paritaires** sont des **groupes** de personnes composés **représentants** de **patrons** et de **syndicats**.

Ces commissions réunissent les **entreprises** qui ont des activités qui se ressemblent pour qu'elles aient les mêmes **règlements** de travail, **équitable**s et **adaptés** aux **conditions de travail**.



Le travail des **Commission paritaires**, c'est :

- construire des **règlements de travail** ;
- **décider** ce qui peut être fait pour **éviter** et **résoudre** les **conflits**, entre les **employeurs** et travailleurs ;
- conseiller le **gouvernement** ;
- et **accomplir** chaque mission qui leur est confiée par la **loi**.



## 6. Dictionnaire : pour bien comprendre

Vous pouvez retrouver ici les explications des mots en couleur dans le texte, pour mieux comprendre.



### A

**Accomplir** : Accomplir, cela veut dire réaliser, faire quelque chose.

**Adapter** : On dit que quelque chose est adapté, quand cela est créé spécialement pour être parfaitement ajusté à quelqu'un ou à ses caractéristiques. Par exemple mes lunettes sont adaptées à mon problème de vue.

**Allocations** : Une allocation, c'est de l'argent qu'on donne à certaines personnes pour les aider dans certaines situations, par exemple les **allocations de chômage**, de handicap,...

**Allocations de chômage** : Les allocations de chômage c'est une somme d'argent qui est donnée par l'état tous les mois aux chômeurs, pour leur permettre de vivre en attendant qu'ils trouvent du travail.

### B, C

**Chômage** : On dit qu'une personne est au chômage quand elle n'a pas ou plus de travail et que la **sécurité sociale** lui verse de l'argent tous les mois pour pouvoir payer ce qu'elle a besoin en attendant de retrouver du travail.

**Chômage économique** : Le chômage économique est un **chômage temporaire**. C'est quand un ouvrier (ou un groupe d'ouvriers) d'un secteur ou d'une usine, ne doit pas aller travailler car il n'y a pas assez de commandes et donc moins besoin

de produire et donc moins besoin de travailleurs : on parle d'un ralentissement de la production.

**Chômage technique** : Le chômage technique est un **chômage temporaire**. C'est quand un ouvrier (ou un groupe d'ouvrier) ne doit pas aller au travail pendant un certain temps à cause d'un problème technique sur le lieu de travail. Par exemple, quand les machines ou les outils sont en panne...

**Chômage temporaire** : On parle de chômage temporaire quand le travailleur est mis au **chômage** (en **chômage technique** ou **chômage économique**) pendant une certaine période. Son **contrat de travail** est toujours valable, mais suspendu, c'est un peu comme une pause, un temps d'arrêt de travail. Pendant ce temps, l'**employeur** ne paye plus le travailleur, mais il reçoit des **allocations de chômage**.

**Commettre** : Commettre, c'est un autre mot pour dire faire.

**Commission** : Une commission, c'est un rassemblement de personnes chargées de donner des avis, d'étudier une question ou d'assurer un service.

**Commission paritaire** : Les commissions paritaires sont des **groupes** de personnes composés de représentants de **patrons** et de **syndicats**. Ces **commissions** réunissent les **entreprises** qui ont des activités qui se ressemblent pour qu'elles aient les mêmes **règlements de travail**, **équitable**s et **adaptés** aux **conditions de travail**.

**Condition** : Une condition, c'est quelque chose qu'on doit obligatoirement remplir pour avoir accès à certaines choses. Par exemple, vous pouvez conduire, à condition d'avoir plus de 18 ans et d'avoir le permis de conduire.

**Conditions de travail** : Les conditions de travail, c'est tout ce qui concerne le travail : les horaires, les risques et dangers sur le lieu de travail, les difficultés du travail (fatigue, le côté parfois pénible du travail), les relations au travail, mais aussi tout ce qui fait que le travail est agréable.

**Conflit** : Un conflit, ou désaccord, c'est ce qui peut parfois se passer quand 2 ou plusieurs personnes ne sont pas d'accord sur une même chose. Elles peuvent parfois être fâchées, de disputer ou ressentir de la colère.

**Contrat** : Un contrat est un **engagement volontaire** entre plusieurs personnes qui a une valeur légale. Cela veut dire que quand on a signé un contrat on doit le **respecter** selon la **loi**. Les conditions du contrat sont écrites sur un papier qui est signé par les personnes qui s'engagent à le respecter.

**Contrat à durée déterminée (CDD)** : les contrats à durée déterminée, qu'on appelle CDD, sont les **contrats** où il est écrit la date de fin de l'emploi.

**Contrat à durée indéterminée (CDI)** : les contrats à durée indéterminée, qu'on appelle CDI, sont les **contrats** où il n'y a pas de date de fin de travail. Si rien n'est écrit comme date de fin sur votre contrat de travail, votre contrat est un CDI.

**Contrat de travail** : Un contrat de travail, c'est un papier officiel sur lequel est écrit : le travail qu'on va devoir faire, les horaires, pendant combien de temps, et combien on va être payé. Le **patron** et le travailleur doivent le signer pour marquer leur accord et gardent une copie chacun.

## D

**Décider** : Décider, c'est prendre une décision, faire un choix.

**Démission** : Démissionner, c'est dire à son **employeur** qu'on veut arrêter son travail et casser son **contrat de travail**. On dit qu'on donne sa démission.

## E

**Embaucher** : Embaucher quelqu'un, c'est l'engager, lui donner un travail et lui faire signer un **contrat de travail**.

**Emploi** : L'emploi, c'est un autre mot pour parler de son travail, de sa carrière professionnelle, de sa profession.

**Employé** : Un employé, c'est un travailleur.

**Employeur** : Un employeur, c'est comme cela qu'on appelle le **patron** de son travail. C'est celui qui vous a **embauché**.

**Engagement** : Les engagements, ce sont les choses qu'on a promis de faire. On s'est engagé à les réaliser. Exemple d'engagement : je me suis engagé à payer mon loyer tous les mois.

**Entreprise** : Une entreprise, c'est un lieu de travail où il y a tout un ensemble de travailleurs : les chefs, les **employés**, les ouvriers,...

**Équitable** : Équitable, cela veut dire donner la même chose à chacun, que ce soit juste, équilibré, égalitaire.

**Eviter** : Eviter quelque chose, c'est faire en sorte que cette chose n'arrive pas.

## F

**Faute professionnelle** : Une faute professionnelle c'est une erreur qu'on commet dans le cadre de son travail. Exemple : un médecin qui se tromperait de médicament pour un patient commet une faute professionnelle grave.

**Force majeure** : En cas de force majeure : c'est une expression qui parle d'une situation exceptionnelle à laquelle on ne sait rien faire, on ne sait pas faire face, du moins dans un premier temps.

## G

**Gouvernement** : Un gouvernement, c'est un groupe de personnes de différents partis politiques, qui ensemble **décident** des **lois** d'un pays.

**Groupe** : Un groupe, c'est un ensemble de personnes.

## H, I, J, K, L

**Licenciement / licencier** : Licencier quelqu'un c'est le virer. Il ne pourra plus travailler là. On peut être licencié pour différentes raisons : parce qu'on a commis une grave **faute professionnelle** ou tout simplement parce que le chef n'a plus de sous pour vous payer, ...

**Loi** : Les lois sont les règles d'un pays que tout le monde doit **respecter** sinon on peut être puni. C'est la police et le tribunal de justice qui vérifient que tout le monde respecte bien les lois. Exemple de loi : tu ne peux tuer personne.

## M, N, O, P

**Paritaire** : on dit d'un groupe qu'il est paritaire quand il est composé d'un nombre égal de **représentants** de chaque petits **groupes** qui le constituent.

**Patron** : Un patron c'est un autre mot pour dire le chef.

**Période d'essai** : une période d'essai, c'est un moment où on teste quelque chose pendant un temps **décidé** au départ. Quand le test est fini, on s'**engage** ou non, on choisit de continuer ou d'arrêter cette activité.

**Préavis** : Le préavis est le papier qui précise : le nombre de mois que le travailleur doit encore faire et la date de fin du **contrat de travail** quand il y a **démission** ou **licenciement**.

**Préciser** : Préciser quelque chose, c'est l'expliquer, le détailler.

## Q, R

**Règlement** : Le règlement c'est l'ensemble des règles qui définissent comment on peut vivre dans un endroit particulier, ce qu'on peut y faire et ce qu'on ne peut pas y faire.

**Règlement de travail** : Le règlement de travail, c'est le texte qui dit toutes les règles qu'on doit **respecter** sur le lieu de travail.

**Représentant** : un représentant, c'est quelqu'un qui représente une personne ou un groupe de personnes, qui va parler en leur nom, veiller à ce que leurs **avis et droits** soient **respectés**.

**Représenter** : Représenter quelqu'un c'est parler en son nom, en essayant d'être le plus fidèle possible à sa parole, à ses souhaits,...

**Résoudre** : résoudre, c'est trouver une solution ou un compromis.

**Respecter** : Respecter quelqu'un ou quelque chose, c'est bien se comporter avec lui, être poli, tenir compte de ses droits, de ses envies, de ses besoins,... Tout le monde doit être respecté. Toi aussi, tu as le droit au respect.

## S

**Salarié** : Un salarié, c'est quelqu'un qui touche un salaire, de l'argent, pour son travail.

**Sécurité sociale** : La sécurité sociale, c'est tout ce qui est mis en place par l'état pour aider ses citoyens qui rencontrent des difficultés dans leur vie sociale, comme la perte d'un **emploi**, une maladie, un handicap,...

**Syndicat** : Un syndicat c'est une institution qui se bat pour que les droits des travailleurs soient **respectés**. On paye une cotisation pour bénéficier des services d'un syndicat.

## T, U, V

**Volontaire** : Un volontaire, c'est quelqu'un qui veut bien faire quelque chose, qui fait le choix de le faire et s'y engage.

## W, X, Y, Z

Pour voir plus de définitions,  
rendez-vous sur [www.visapourlenet.be](http://www.visapourlenet.be).